



Décision du Maire du 16 juin 2023

3.3. DOMAINE ET PATRIMOINE – RENOUELEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL POUR LE CABINET INFIRMIER

Vu la délibération du Conseil municipal de Veigy-Foncenex en date du 28 mai 2020, donnant la délégation N°5 au Maire, pour décider, au nom de la commune, de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu le bail professionnel signé le 31 mars 2017 au profit d'une activité paramédicale d'infirmière, modifié par des avenants liés au changement de professionnels et à la location d'une place de stationnement,

Considérant la demande de changement de professionnel de santé au sein du cabinet infirmier à compter du 1^{er} juillet 2023,

DECIDE

Article 1 : De signer un bail professionnel au 1^{er} juillet 2023, au profit de Madame BALLET Karine et Monsieur ENDELS Laurent, dans les mêmes conditions que le précédent bail.

Article 2 - La présente décision, dès qu'elle aura revêtu le caractère exécutoire, sera notifiée à la Préfecture de la Haute-Savoie.

Article 3 - La présente décision a été communiquée, pour information, au Conseil municipal du 8 juin 2023.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire,

Transmis au représentant
de l'État le :

16 JUIN 2023

Affiché, publié, ou notifié le : 16 JUIN 2023

Le Maire,



Fait à Veigy-Foncenex, le 16 juin 2023

Le Maire,
Catherine BASTARD

